



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER
CIRCONSCRIPTION DE LA CÔTE-DU-SUD 02 OCTOBRE 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER, LE LUNDI 02 OCTOBRE 2023,
À DIX-NEUF HEURES (19h), SOUS LA PRÉSIDENTE DE
RICHARD GALIBOIS, MAIRE.

Sont présents : monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et messieurs les conseillers. ères :
Claire Bossé Michèle Lamonde
Ginette Rochefort Sébastien Dufour

Était absent : Chantal Godin, Jocelyn Lapointe

Secrétaire d'assemblée : Jean-François Tétrault

ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

1. **OUVERTURE**
2. **ORDRE DU JOUR**
3. **PROCÈS-VERBAL DE SEPTEMBRE 2023**
4. **FINANCES**
 - 4.1. COMPTES
5. **AFFAIRES NOUVELLES**
 - 5.1 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)
 - 5.2 Travaux de réfection du fossé du côté ouest de la rue du Capitaine
 - 5.3 Études complémentaires d'ingénierie au mandat d'ABCP
6. **RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS**
 - 6.1 Entente de déneigement
 - 6.2 Entente avec le ministère du Patrimoine canadien
 - 6.3 MISE À JOUR DE LA POLITIQUE MUNICIPALE DES AÎNÉS (MADA) ET ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

7. URBANISME

8. CORRESPONDANCE

8.1 TOP BEDDING

9. RAPPORTS DES COMITÉS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

2023-100

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Rochefort

APPUYÉ PAR : Sébastien Dufour

UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour comme déposé et conséquemment, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE

3. PROCÈS-VERBAL DE SEPTEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

2023-101

IL EST PROPOSÉ PAR : Claire Bossé

APPUYÉ PAR : Michèle Lamonde

UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal tel que constitué.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

2023-102



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

4. FINANCES

4.1 COMPTES

***Voir les entrées incompressibles à l'annexe A**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances précédentes ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a reçu et pris connaissance de la liste de la rémunération mensuelle des employés et élus municipaux avant la tenue de la présente séance.

QUE le Conseil approuve des déboursés pour un total de 253 334.76\$, incluant les salaires bruts pour la période du 10 septembre au 2 octobre, montant de 44 747.06\$

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Rochefort

APPUYÉ PAR : Claire Bossé

UNANIMEMENT RÉSOLU

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser le paiement des comptes.

Je soussigné, Jean-François Tétrault, directeur général de la municipalité de Berthier-sur-Mer, certifie que la municipalité de Berthier-sur-Mer dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 253 334.76\$

ADOPTÉE

5. AFFAIRE NOUVELLE

5.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer autorise la présentation du projet d'« Aménagement d'un sentier d'hébertisme à Berthier-sur-Mer » au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air ;

CONSIDÉRANT QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Berthier-sur-Mer à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre ;



N° de résolution
ou annotation

2023-103

2023-104



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer désigne monsieur Jean-François Tétrault, directeur général et greffier-trésorier comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

IL EST PROPOSÉ PAR : Sébastien Dufour

APPUYÉ PAR : Ginette Rochefort

UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER

5.2 TRAVAUX DE RÉFECTION DU FOSSÉ DU COTE OUEST DE LA RUE DU CAPITAINE

ATTENDU QUE des problèmes d'écoulement des eaux subsistent depuis plusieurs années dans le fossé à l'ouest de la rue du Capitaine

ATTENDU QUE la municipalité a élaboré une solution pour régler l'enjeu.

ATTENDU QUE les citoyens et citoyennes concernées ont été convoqués à une séance d'information le jeudi 28 septembre sur le projet et que toutes les questions ont été répondues.

IL EST PROPOSÉ PAR : Sébastien Dufour

APPUYÉ PAR : Ginette Rochefort

UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER, dès le mois d'octobre 2023, les travaux nécessaires dans le fossé à l'ouest de la rue du Capitaine.

5.3 ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES D'INGÉNIERIE AU MANDAT D'ABCP

ATTENDU QUE nous travaillons toujours à l'élaboration de plans pour la réfection et agrandissement de l'église avec la firme ABCP

ATTENDU QUE celle-ci ne peut pas, dans un premier temps, finaliser les plans et dans un deuxième temps donner un estimé réaliste des coûts sans l'aide firmes d'ingénieries

ATTENDU QUE les experts de la Firme ABCP nous recommandent les firmes d'ingénieries suivantes : *Ambioner* pour leur spécialisation en électromécanique et *Union Structure* pour leur expertise en structure de bâtiment.



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

2023-105 : IL EST PROPOSÉ PAR : Claire Bossé
APPUYÉ PAR : Michèle Lamonde
UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER la recommandation d'ABCP et de leur permettre de travailler et d'engager des frais avec les firmes *Ambioner* et *Union Structure* pour terminer les plans préliminaires et l'estimation des coûts du projet.

ADOPTÉE

6 RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS

6.1 ENTENTE DE DÉNEIGEMENT 2023

ATTENDU QUE Berthier n'a pas les équipements et les effectifs requis pour procéder aux travaux de déneigement l'hiver sur son territoire, ce qui l'a amené avoir recours à l'entreprise privée ;

ATTENDU QUE Saint-François dispose des équipements et des effectifs requis pour procéder aux travaux de déneigement

ATTENDU QUE les deux municipalités ont négocié de bonne foi pour en arriver à une entente intermunicipale sur le déneigement de Berthier-sur-Mer.

2023-106

IL EST PROPOSÉ PAR : Sébastien Dufour
APPUYÉ PAR : Michèle Lamonde
UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer ladite entente intermunicipale pour une durée d'un an avec option de deux autres années supplémentaires.

6.2 ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Berthier-sur-Mer a soumis une demande d'aide financière relativement à une contribution du ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du programme « *Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine* » pour le projet de Transformation de l'église de Berthier-sur-Mer en salle multifonctionnelle.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Berthier-sur-Mer souhaite conclure une entente de contribution d'un montant de 429 906\$ avec ministère du Patrimoine canadien pour la réalisation de ce projet;

2023-107

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Rochefort
APPUYÉ PAR : Claire Bossé



N° de résolution
ou annotation

2023-108



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Berthier-sur-Mer approuve le projet d'accord de contribution avec le ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du programme « *Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine* » pour la réalisation du projet Transformation de l'église de Berthier-sur-Mer en salle multifonctionnel;

QUE la Municipalité de Berthier-sur-Mer demande l'autorisation du gouvernement du Québec de conclure cet accord;

QUE M. Jean-François Tétrault, Directeur général et Greffier - Trésorier soient autorisés à signer cet accord.

6.3 MISE À JOUR DE LA POLITIQUE MUNICIPALE DES AÎNÉS (MADA) ET ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION

CONSIDÉRANT QUE l'appel de projets pour faire la mise à jour de la politique des aînés (MADA) et du plan d'action vient d'être lancé par le ministère de la Santé et des Services sociaux et que nous renouvelons notre demande en ce sens ;

CONSIDÉRANT QUE les aînés tiennent une place importante dans notre communauté et qu'ils sont au cœur du développement de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite poursuivre la mise en œuvre d'initiatives et d'actions visant à améliorer la qualité de vie des aînés et de favoriser un vieillissement actif ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Berthier-sur-Mer autorise le dépôt de la demande d'aide financière et autorise un de ses représentants à signer cette demande ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michèle Lamonde

APPUYÉ PAR : Claire Bossé

UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Madame Michèle Lamonde, conseillère municipale, soit nommée responsable de la question des aînés de la municipalité.

QUE la Municipalité de Berthier-sur-Mer autorise de nouveau la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage MADA dont le mandat sera de mettre à jour la politique municipale des aînés et de s'assurer du suivi de son plan d'action MADA.

DE permettre au Directeur général ou son mandataire de déposer une demande d'aide financière et confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Jean-François Tétrault est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet.



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

7 URBANISME

Il n'y a pas de points émanant du CCU
pour cette séance du Conseil.

8. CORRESPONDANCE ET POINTS D'INFORMATION

8.1 TOP BEDDING

10 juillet au 18 août 2023	Ramassage des débris/structure d'acier
17 juillet au 18 août 2023	Démolitions des fondations et nivellement du terrain (pas de poussière additionnelle)
7 août au 29 septembre 2023	Concassage du béton par le casse-pierre mobile (8h à 17h) et nivelage du terrain
2 octobre au 18 octobre	Construction des fondations
12 octobre au 23 novembre 2023	Assemblage / Montage de la structure d'acier
6 novembre au 22 décembre 2023	Revêtement extérieur en tôle complété
30-nov-23	Fermeture de la tour

9. RAPPORTS DES COMITÉS

Claire Bossé :

- Nous sommes finalistes au concours des fleurons
- Nouvelles de la bibliothèque

Sébastien Dufour :

- La Fête de la Rentrée a été un gros succès.
Rue du Capitaine, il y a eu une bonne séance d'information

Michèle Lamonde :

- Colloque voisin solidaire
Information sur la politique familiale

Ginette Rochefort :

- Arbres matures seront planté

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Piste d'hébertisme.
- Rue du Capitaine.
- Croque livre (ou proposition de boîtes à livres).
- Construction de Nortaq
 - Quiétude
 - Pollution



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

- Construction
- Reboisement
- Nuisances : son, poussières, produits toxiques.
- Baisse des valeurs des maisons des quartiers avoisinants
- Demande de gel des taxes foncières 2024
 - Statuquo sur le budget, et maintien des services.
- Fermeture de la caisse populaire, rencontre jeudi 5
- Le nouveau système de chauffage de la bibliothèque fonctionne très bien.
- 110 enfants, en collaboration avec l'école, iront à la bibliothèque presque toutes les semaines.

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée.
Il est 19h56.

Président : Richard Galibois

Secrétaire d'assemblée : Jean-François Tétrault